



Berne, le 28 mai 2025

Destinataires

Gouvernements cantonaux

**Modification de la loi sur les épizooties :
ouverture de la procédure de consultation**

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 28 mai 2025, le Conseil fédéral a chargé le DFI de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières nationales des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de modification de la loi sur les épizooties.

Nous vous prions de nous faire parvenir vos éventuels commentaires d'ici au

31 juillet 2025

au plus tard.

La modification de la loi du 1^{er} juillet 1966 sur les épizooties crée les bases nécessaires pour que – comme dans l'UE – il soit possible, dans les situations d'urgence nécessitant l'utilisation de médicaments vétérinaires immunologiques non autorisés, d'autoriser la mise sur le marché pour une durée limitée de tels médicaments.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse suivante : [Procédures de consultation en cours \(admin.ch\)](https://www.admin.ch/fr/content/dam/dfi/consultation/epizooties/proc%C3%A9dure-de-consultation-en-cours.pdf).

Pour garantir l'accès des handicapés aux documents de la consultation, nous vous saurions gré de nous faire parvenir votre avis **sous forme électronique et de joindre une version Word à la version PDF** (seule la version Word peut être rendue accessible à tous). Veuillez renvoyer les documents à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

vernehmlassungen@blv.admin.ch.

En prévision d'éventuelles questions de notre part, nous vous prions en outre de nous indiquer le nom et les coordonnées des personnes responsables de ce dossier.



Madame Stefanie Gobeli Brawand (tél. 058 483 95 39; e-mail stefanie.gobelibrawand@blv.admin.ch) se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Elisabeth Baume-Schneider
Conseillère fédérale